

Déclaration du logeur

Je soussigné (e) :

Né (e) le :

Domicilié (e) à :

Le logeur reçoit-il un loyer de la personne mentionnée ci-après : ☐ Oui
☐ Non

Si oui, loyer mensuel en CHF :

Document à fournir par le logeur afin de valider cette attestation :

Copie du bail à loyer ou de l'acte d'achat / vente

certifie par la présente que

Mme. / M. :

Né (e) le :

Est bien domicilié (e) chez moi depuis le :

Je précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'une boîte aux lettres et que la personne susmentionnée habite physiquement à mon domicile.

Cette attestation demeure valable aussi longtemps que la personne susmentionnée habite chez moi et ne sera révoquée que par une annonce écrite de ma part, selon l'art. 9 al. 3, lettre de la Loi sur le contrôle de l'habitant du 14.11.2008.

Je prends note que des contrôles pourront, le cas échéant, être effectués par la police et qu'une amende pourra être prononcée en cas d'infraction à la Loi sur le contrôle de l'habitant du 14.11.2008, art. 13.

En cas d'aide sociale cette colocation doit être annoncée immédiatement à ce service car cela influence le calcul des prestations.

La colocation doit être annoncée au bailleur (propriétaire ou régie), conformément à l'art. 262 du Code des obligations.

Signature du logeur

.....

Ainsi fait à St-Léonard, le